

Les chutes de hauteur dans le secteur de l'alimentation

LES CHUTES de hauteur représentent l'un des trois premiers risques d'accident après la manutention et les chutes de plain-pied. En 2019, elles ont représenté 11%¹ des accidents ayant entraîné au moins quatre jours d'arrêt de travail. Les quatre secteurs les plus concernés sont les activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage, etc.) (27%), le BTP (20%), le secteur du transport, eau-gaz-électricité, livre et communication (15%), les commerces et industries de l'alimentation (14%). Alors que les chantiers BTP sont facilement associés aux risques de chutes de hauteur, celles survenues dans d'autres secteurs comme l'alimentation sont moins connues.

Commerces, restaurants, hypermarchés, ces métiers reposent sur une activité de livraison et de stockage de marchandises. Ils nécessitent des passages incessants entre les lieux de production ou de vente et les lieux de stockage situés souvent en hauteur ou en sous-sol. Le risque de chutes de hauteur est très présent si l'activité n'est pas organisée avec discernement.

Les récits de la base de données Épicea² montrent par exemple des chutes dans les escaliers, notamment dans des escaliers raides, étroits, en colimaçon, le salarié portant ou non une charge :

- une serveuse d'un restaurant transfère dans un panier des bouteilles venant d'être livrées, de la salle du bar à la réserve située au sous-sol. L'escalier hélicoïdal est très étroit. Elle perd l'équilibre, chute dans l'escalier et se fait une luxation du genou ;
- un garçon de salle s'apprêtait à descendre par l'ouverture de la trappe conduisant à un sous-sol. Il a fait une chute mortelle de 2,50 m ;
- une hôtesse de caisse se rendait en fin de poste au coffre pour déposer son tiroir-caisse et aux vestiaires pour se changer. Ces deux locaux, situés au premier étage, sont accessibles par un escalier interne en colimaçon. Elle s'engage dans l'escalier, son tiroir-caisse dans les bras, perd l'équilibre et glisse en arrière. Sa chute a été mortelle.

La prévention de ce type d'accidents nécessite une sécurisation des escaliers par l'installation de mains courantes, de nez de marche antidérapants et d'un bon éclairage ainsi qu'une meilleure organisation de l'activité : limitation de l'utilisation des escaliers, transfert des salles de coffres, vestiaires ou zones de stockage aux rez-de-chaussée, etc.

L'accès à des produits stockés en hauteur induit également des situations dangereuses si les équipements de travail adéquats ne sont pas disponibles. Un grand nombre d'accidents montrent par exemple des salariés utilisant des chariots élévateurs comme engins de levage ou travaillant sur des supports de fortune :

- un réceptionnaire manutentionnaire rangeait des produits surgelés sur des racks dans une chambre froide. Juché sur une palette de produits surgelés, il attrapait les produits que son collègue lui donnait. Il a perdu l'équilibre et chuté d'1,60 m, se fracturant le poignet et se blessant à la tête ;
- dans un hypermarché, un employé doit descendre des marchandises stockées dans des racks à 4,50 m de hauteur pour les mettre en rayon. Il demande à un cariste de le monter à l'aide d'une nacelle placée sur les fourches de son chariot élévateur. Le

cariste place le chariot face au rack, immobilise la nacelle au dernier niveau, descend du chariot après avoir serré le frein à main et vaque à d'autres opérations. Il entend peu après le bruit d'une chute et découvre son collègue mort sur le sol ;

- des palettes de chocolats de Pâques sont gerbées au dernier niveau d'un rack métallique à 4,50 m du sol. Lors du retrait des fourches, deux demi-palettes s'affaissent et restent maintenues par une palette stockée au niveau inférieur. Le manager du rayon frais sollicite une hôtesse de caisse pour le hisser sur une palette posée sur les fourches du chariot, tout en répondant à un appel téléphonique urgent. Il monte sur la palette, termine son échange téléphonique, montrant en même temps à l'hôtesse comment manœuvrer les commandes du gerbeur. L'hôtesse n'est pas autorisée à la conduite, n'a pas reçu de formation à l'utilisation du gerbeur et est embauchée depuis seulement deux semaines. Elle parvient à manœuvrer le gerbeur. Au moment où elle stoppe l'élévation des fourches, le manager est déséquilibré, tombe avec la palette, percute un roll et subit un traumatisme crânien ;
- le déchargement d'un camion se fait hors du quai de déchargement, celui-ci étant encombré de palettes et de cartons. Un magasinier doit filmer les colis pour leur transport et leur stockage. Il pose une palette sur les fourches du chariot automoteur, met les fourches à hauteur du conteneur pour atteindre les colis, puis monte sur les fourches. Il glisse et tombe au sol d'une hauteur de 1,70 m, subissant un coup aux vertèbres cervicales.

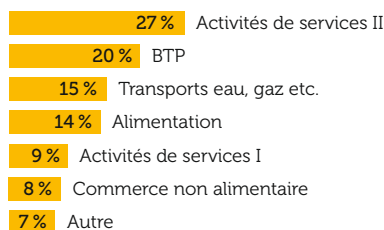
Pour éviter ce type d'accidents, une réorganisation du mode de stockage doit être entreprise, par exemple en limitant ou supprimant le stockage sur plus d'un niveau et en ne stockant en hauteur que des palettes complètes. Les opérations de prélèvement ou de préparation de colis ne doivent pas être effectuées en hauteur mais au sol. La brochure *Les rayonnages métalliques* (ED 771, INRS, à télécharger sur www.inrs.fr) décrit les principales mesures à prendre pour sécuriser l'utilisation des rayonnages métalliques. L'utilisation des fourches d'un chariot automoteur comme moyen de levage ou plate-forme de travail doit être proscrite et remplacée par des accès sécurisés en hauteur. Tous les abords des activités de manutention – allées de circulation, quais de chargement/déchargement – doivent être complètement dégagés. ■

1. Parmi les 69% d'accidents ayant un risque identifié – source Cnam 2019.

2. www.inrs.fr/publications/bdd/epicea/recherche.html

Claire Tissot

LES CHUTES DE HAUTEUR DANS LES CTN



(Source : Cnam 2019)